

# SÉNAT

SESSION EXTRAORDINAIRE OUVERTE LE 27 DECEMBRE 1962

---

Annexe au procès-verbal de la séance du 29 janvier 1963.

## RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

*au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi le finances pour 1963 (2<sup>e</sup> partie. — Moyens des services et dispositions spéciales), ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,*

Par M. Marcel PELLENC,

Sénateur,

*Rapporteur général.*

---

ANNEXE N° 4

**AFFAIRES ETRANGERES**

*Rapporteur spécial: M. Georges PORTMANN*

---

(1) Cette commission est composée de : MM. Alex Roubert, président ; Jacques Masteau, Gustave Alric, Yvon Coudé du Foresto, vice-présidents ; Julien Brunhes, Martial Brousse, Marc Desaché, secrétaires ; Marcel Pellenc, rapporteur général ; André Armengaud, Jean Berthoin, Edouard Bonnefous, Jean-Eric Bousch, Paul Chevallier, Bernard Chochoy, André Colin, Antoine Courrière, Jacques Descours Desacres, Paul Driant, Jacques Duclos, André Fosset, Pierre Garet, Michel Kistler, Roger Lachèvre, Jean-Marie Louvel, André Maroselli, Georges Marrane, Pierre Métayer, Max Monichon, Geoffroy de Montalembert, Georges Portmann, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Paul Ribeyre, Jacques Richard, Ludovic Tron.

**Voir les numéros :**

**Assemblée Nationale (2<sup>e</sup> législ.) :** 22 et annexes, 25 (tome II, annexes 3 et 4) 108, 119 et in-8° 9.  
**Sénat :** 42 (1962-1963)

## SOMMAIRE

	Pages.
<b>Présentation du budget</b> .....	3
<b>CHAPITRE PREMIER. — Les moyens des services</b> .....	6
I. — <i>L'administration centrale</i> .....	6
II. — <i>Les services à l'étranger</i> .....	7
1° <i>Les modifications de structure</i> .....	7
2° <i>La situation du personnel</i> .....	9
3° <i>L'information</i> .....	10
<b>CHAPITRE II. — Les relations culturelles avec l'étranger</b> .....	12
I. — <i>L'enseignement</i> .....	12
1° <i>L'enseignement du français dans le monde</i> .....	13
2° <i>La situation du personnel</i> .....	19
3° <i>Les établissements privés</i> .....	20
II. — <i>Les bourses et stages</i> .....	22
III. — <i>Les échanges culturels</i> .....	24
1° <i>Le fonds culturel</i> .....	24
2° <i>Les échanges culturels officiels</i> .....	26
3° <i>Les échanges artistiques</i> .....	26
<b>CHAPITRE III. — La coopération culturelle et technique</b> .....	29
I. — <i>La coopération technique bilatérale</i> .....	30
1° <i>L'Afrique du Nord et l'Indochine</i> .....	30
2° <i>Le reste du monde</i> .....	33
II. — <i>La coopération technique multilatérale</i> .....	34
<b>CHAPITRE IV. — Les charges internationales et l'action sociale</b> .....	35
<b>CHAPITRE V. — Les dépenses en capital</b> .....	38
I. — <i>Les investissements exécutés par l'Etat</i> .....	38
1° <i>L'équipement culturel et social</i> .....	38
2° <i>L'équipement administratif</i> .....	39
II. — <i>Les subventions d'investissement accordées par l'Etat</i> .....	40
<b>Conclusion</b> .....	42
<b>Observations formulées par la commission des finances</b> .....	44

Mesdames, Messieurs,

Les propositions du Gouvernement pour le budget des Affaires étrangères de 1963 atteignent 942.540.006 F, ce qui laisse apparaître une majoration légèrement supérieure de 10 % du total de l'exercice 1962.

Les 88.643.607 F de mesures acquises et nouvelles sont affectés essentiellement au personnel administratif, diplomatique et culturel (32 %), à la coopération culturelle et technique (25 %), aux contributions obligatoires à des organismes internationaux (25 %), à la commission du cessez-le-feu en Indochine, aux échanges culturels, aux contributions bénévoles, à l'aide militaire à différents Etats étrangers et aux bourses et à l'accueil d'étudiants.

Les crédits de paiement marquent une régression de 1.631.000 F due à une diminution importante des subventions d'aide extérieure. En fait, les investissements exécutés par l'Etat ainsi que les autorisations de programme sont en progression sensible.

Sur ce total 850.874.932 F de crédits ont été ouverts au titre des services votés par le décret n° 62-1536 du 26 décembre 1962. Ce chiffre, qui représente plus de 90 % du présent budget, souligne le manque d'originalité du document qui nous est transmis, les mesures nouvelles étant, en grande partie, limitées à des obligations impérieuses dictées par les événements internationaux.

Le pourcentage ci-dessus est même plus élevé si l'on tient compte du transfert des crédits du Conseil européen pour la recherche nucléaire au budget des Services du Premier Ministre.

Ce transfert ayant été repoussé par l'Assemblée Nationale, le total du budget des Affaires étrangères se trouve majoré de 21.163.770 F.

\*  
\* \*

Les tableaux suivants présentent les comparaisons chiffrées avec l'exercice précédent et la répartition pratique des crédits entre les services.

**Comparaison des crédits ouverts par la loi de finances de 1962 et des propositions  
formulées par le Gouvernement dans le projet de loi de finances pour 1963.**

DESIGNATION	1962 1	1963			Total 5 (3+4)	DIFFERENCE avec 1962. 6
		Mesures acquises. 2	Services votés 3 (1+2)	Mesures nouvelles 4		
			(En francs.)			
<i>Dépenses ordinaires.</i>						
TITRE III. — Moyens des services.....	263.986.849	+ 4.089.911	268.076.760	— 16.840.313	251.236.447	— 12.750.402
TITRE IV. — Interventions publiques .....	546.078.550	+ 17.619.622	563.698.172	+ 85.405.387	649.103.559	+103.025.009
<b>Total des dépenses ordinaires.....</b>	<b>810.065.399</b>	<b>+ 21.709.533</b>	<b>831.774.932</b>	<b>+ 68.565.074</b>	<b>900.340.006</b>	<b>+90.274.607</b>
<i>Dépenses en capital.</i>						
<i>Crédits de paiement.</i>						
TITRE V. — Investissements exécutés par l'Etat .....	23.436.000	— 5.536.000	17.900.000	+ 12.100.000	30.000.000	+ 6.564.000
TITRE VI. — Subventions d'investissement accordées par l'Etat.....	20.395.000	— 19.195.000	1.200.000	+ 11.000.000	12.200.000	— 8.195.000
<b>Total des dépenses en capital.....</b>	<b>43.831.000</b>	<b>— 24.731.000</b>	<b>19.100.000</b>	<b>+ 23.100.000</b>	<b>42.200.000</b>	<b>— 1.631.000</b>
<b>Total des crédits des Affaires étrangères.</b>	<b>853.896.399</b>	<b>— 3.021.467</b>	<b>850.874.932</b>	<b>+ 91.665.074</b>	<b>942.540.006</b>	<b>+ 88.643.607</b>
<i>Autorisations de programme.</i>						
TITRE V. — Investissements exécutés par l'Etat .....	49.549.000	»	»	53.994.000	53.994.000	+ 4.445.000
TITRE VI. — Subventions d'investissement accordées par l'Etat.....	19.920.000	»	»	22.010.000	22.010.000	+ 2.090.000
<b>Total des autorisations de programme.</b>	<b>69.469.000</b>	<b>»</b>	<b>»</b>	<b>76.004.000</b>	<b>76.004.000</b>	<b>+ 6.535.000</b>

**Répartition, par service, des crédits prévus pour les dépenses  
de l'exercice 1963.**

SERVICES	CREDITS prévus.
	(En francs.)
Administration centrale .....	38.254.724
Services à l'étranger.....	165.544.390
Représentation française auprès des Etats africains et malgache.	32.958.596
Représentation française auprès des Etats du Cameroun et du Togo .....	3.699.738
Relations culturelles et coopération technique avec l'étranger..	187.028.779
Relations culturelles et coopération technique avec le Cambodge, le Laos et le Viet-Nam.....	37.647.447
Relations culturelles et coopération technique avec le Maroc et la Tunisie.....	146.617.573
Missions d'instruction auprès des armées du Cambodge et du Laos .....	31.195.200
Dépenses internationales :	
Contributions obligatoires .....	210.509.371
Contributions bénévoles et subventions diverses.....	26.856.511
Commission du cessez-le-feu en Indochine.....	7.000.000
Assistance et solidarité.....	12.587.177
Interventions politiques .....	440.500
Dépenses en capital.....	42.200.000
Total .....	942.540.006

## CHAPITRE PREMIER

### LES MOYENS DES SERVICES

Les moyens des services s'élèveront en 1963 à 251.236.447 F, chiffre qui laisse apparaître une diminution de 12.750.402 F sur l'exercice précédent. En réalité, ce total négatif est provoqué par le transfert aux dépenses d'interventions publiques (chapitre 42-25 : Echanges culturels) des 32.210.000 F représentant les services rendus par la Radiodiffusion-télévision française et figurant auparavant au chapitre 34-93 (Remboursement à diverses administrations). Aussi les mesures acquises et nouvelles atteignent-elles effectivement la somme positive de 19.459.598 F.

Le Ministère des Affaires étrangères poursuivra cette année l'adaptation de l'organisation diplomatique de la France à la transformation profonde du monde moderne. Cet effort est très sensible dans tous les domaines et intéresse l'administration centrale aussi bien que les services extérieurs.

#### I. — L'administration centrale.

Le Quai d'Orsay procède, en liaison avec le Ministère des Finances, à une réorganisation de l'administration centrale préparée par une mission présidée par un magistrat de la Cour des Comptes. L'objectif est double : fixation de nouveaux effectifs dans les diverses catégories d'emplois et mise au point d'un organigramme.

La politique des *nominations en surnombre*, entreprise en 1961 pour faire face aux conséquences des nombreux départs à la retraite attendus dans une dizaine d'années, se limitera cette année au recrutement de sept attachés d'administration, dont l'incidence financière sera totalement compensée par une déduction pour vacances d'emploi.

Nous avons dénoncé dans nos rapports précédents les *transferts à l'administration centrale d'emplois des services extérieurs*. Ces mesures étaient considérées par le Quai d'Orsay comme indispensables pour faire face aux nouvelles tâches qui lui incombent et conserver des agents éventuellement disponibles pour la réouverture souhaitée de nos postes au Moyen-Orient. Cette dernière justification devrait maintenant entraîner un mouvement inverse puisque la fin du conflit algérien a déjà provoqué une heureuse modification des sentiments du monde arabe à notre égard. On ne peut nier cependant que le volume et la complexité des affaires à traiter aient considérablement augmenté. Nous voulons espérer que les 33 transferts proposés au chapitre 31-01 porteront entièrement sur le personnel rapatrié d'Afrique du Nord et n'affecteront pas nos autres postes extérieurs qui voient, eux aussi, croître leurs obligations sans bénéficier de la même sollicitude. L'ensemble se traduit par une économie de 221.202 F, les indemnités étant moindres à Paris qu'à l'étranger.

Par contre nous approuvons pleinement l'institution d'un *contrôle médical* systématique et l'accroissement des moyens du *centre de formation professionnelle des agents* (chapitre 31-02). Une même idée inspire les deux demandes : assurer à nos postes un rendement maximum grâce à une amélioration de l'état sanitaire et de la compétence de nos agents. La dépense est limitée à 109.000 F.

## II. — Les services à l'étranger.

### 1° LES MODIFICATIONS DE STRUCTURE

*L'accession de nouveaux états à l'indépendance et l'évolution politique de certains territoires* apporteront 2.988.110 F de charges budgétaires nouvelles pour divers aménagements indispensables de notre représentation diplomatique et consulaire :

— création de trois ambassades dans les possessions britanniques des Caraïbes, à Kingston (Jamaïque), Port of Spain (Trinidad) où sera supprimé notre consulat et Georgetown (Guyane) ;

— transformation en ambassades des consulats créés cette année à Lusaka (devenue capitale de la Rhodésie du Nord) et Blan-

tyre (devenue capitale du Nyassaland), la capitale de la Rhodésie du Sud — Salisbury — ayant déjà bénéficié en 1962 de l'aménagement d'une ambassade ;

— création d'une ambassade à Kigali (Ruanda), celle d'Usumbura devant désormais limiter son activité au nouvel état de Burundi ;

— création d'un consulat de première classe à Hargeisa (Somalie) ;

— ouverture d'un consulat à Koweït, poste économique et politique important, faute de relations diplomatiques avec l'Irak ;

— création d'un consulat général de première classe à Pondichéry, conséquence logique de la cession des Etablissements français à l'Inde ;

— élévation au rang d'ambassade de la légation de France à Rangoon, décision prise par le Conseil des Ministres le 22 décembre 1961.

Par contre, sera supprimé notre consulat de 1<sup>re</sup> classe de Stanleyville.

Parallèlement, le Ministère des Affaires étrangères poursuit la *transformation de notre représentation auprès des Etats africains et malgache d'expression française* par l'assimilation des fonctionnaires français au cadre du Quai d'Orsay et la création de 12 nouveaux consulats. La première de ces dispositions est financièrement bénéficiaire et l'ensemble accroît les dotations des chapitres 37-31 et 37-41 de 1.600.000 F et 272.508 F.

Cette évolution progressive vers la situation qu'exige l'indépendance de l'ancienne Afrique française est inévitable et implique certainement différentes étapes au cours desquelles le partage des compétences est nécessairement délicat. Nous estimons cependant que la ventilation des droits de chaque administration — Ministère des Affaires étrangères, Ministère de la Coopération et même Présidence de la République — gagnerait à être plus exactement précisée afin d'éviter les doubles emplois néfastes aux finances publiques.

Quelques économies de personnel sur le gouvernement militaire de Berlin, à nouveau réduit de 4 unités, s'ajouteront à la suppression de 20 emplois qui avaient été prévus en 1960 pour des ressortissants des Etats de la Communauté dont nous

avons alors mission d'assurer la représentation diplomatique à l'étranger. Un crédit de 1.308.162 F sera ainsi annulé au chapitre 31-11.

## 2° LA SITUATION DU PERSONNEL

Les changements constants que subissent les conditions dans lesquelles s'exerce le métier de nos représentants à l'étranger accroissent considérablement les servitudes des chefs de postes. Aussi avons-nous souvent protesté contre l'insuffisance des allocations qui leur sont versées pour les frais de représentation, les déplacements, le logement, les dépenses d'établissement ou les conséquences des hausses du coût de la vie. Le projet de budget pour 1963 nous offre en ces domaines quelques satisfactions.

Les indemnités pour *frais de représentation* (chapitre 31-12) sont attachées aux postes, en fonction de leur importance politique, de leur position géographique et du coût de la vie locale. Nous avons cependant déploré à différentes reprises que la répartition soit trop liée au rang administratif de ces postes, ce qui défavorisait les consulats généraux situés dans des villes n'abritant pas d'ambassades parce que non capitales d'Etats, mais souvent plus développées que celles-ci. Cette lacune sera comblée pour New-York, Hong-Kong, Milan et Barcelone qui bénéficieront désormais de mesures exceptionnelles engageant une dépense totale de 90.000 F. Je connais malheureusement d'autres chancelleries dont le financement exigerait un effort identique (San Francisco, par exemple).

Nous avons salué dans le budget de 1962 la mise en œuvre d'un programme de *locations d'immeubles* qui, à défaut des investissements souhaitables, apportera une solution décente au grave problème du logement de nos agents diplomatiques et consulaires. Quelques situations difficiles ont pu ainsi être améliorées, en Afrique et en Pologne notamment. Un crédit de 288.000 F, inscrit au chapitre 34-91, permettra de régler les cas les plus urgents (Khartoum, Addis-Abeba, Aden, Tripoli, Dirré Daoua, Djakarta, que je signalais vainement depuis cinq ans, Karachi, Téhéran, Rangoon, Kuala-Lumpur, New-Delhi, Calcutta, Bombay, Madras, Caboul, Manille).

Mais la plus lourde et inévitable charge résulte de l'*augmentation du coût de la vie* dans de nombreux Etats étrangers. La com-

mission interministérielle chargée de proposer les réévaluations a constaté des hausses d'au moins 10 % dans 40 pays en 1962 et en prévoit dans 21 autres pour 1963. Aussi ne nous étonnerons-nous pas d'enregistrer un total de 8.923.642 francs de mesures nouvelles destinées à pallier bien imparfaitement et tardivement les fâcheuses conséquences de ces dépréciations monétaires sur le standing de nos personnels.

Une autre nécessité impérieuse a conduit à majorer de quatre millions de francs les dotations des chapitres 31-13, 34-11 et 34-12 : la *sécurité de nos postes à l'étranger*. L'intégrité des personnels d'exécution ne peut être garantie par l'emploi d'auxiliaires locaux, principalement dans les pays qui ne nous sont pas politiquement favorables. Un effort de recrutement français s'impose incontestablement. D'autre part, des travaux de protection s'avèrent indispensables pour munir nos locaux de périmètres de sécurité, de chambres fortes, portes métalliques, systèmes d'alarme, pièces insonorisées et tous matériels de sûreté qui nous font généralement cruellement défaut. Enfin, le gardiennage devra être également renforcé.

### III. — L'information.

Le Parlement a toujours suivi avec un intérêt vigilant les dépenses consacrées à l'information et à la documentation françaises à l'étranger dont le rôle est capital sur la connaissance réelle de notre pays et, partant, le jugement porté par lui. A notre demande, un effort très sensible a été consenti en 1961 et 1962. Le budget de 1963 est, à cet égard, moins satisfaisant. Nous n'y trouvons que deux améliorations : 450.000 francs de matériel supplémentaire au chapitre 34-12 (article 5) et 50.000 francs pour de nouveaux concours auxiliaires (chapitre 31-13).

J'ai eu à plusieurs reprises l'occasion de constater personnellement et de décrire au Sénat le travail considérable fourni par nos services d'information de New York — qui dessert la totalité du continent américain — de Londres et de Rome. Un autre fonctionne à Bonn dans des conditions identiques. Malgré ces relais remarquables, le Ministère des Affaires étrangères ne peut couvrir assez rapidement et complètement le monde entier.

L'information de nos postes diplomatiques et consulaires est assurée dans des conditions assez satisfaisantes grâce à l'installation presque généralisée de matériel apte à capter les nouvelles de l'Agence France-Presse. Documents, brochures et notices sur les divers aspects de la vie française leur parviennent régulièrement.

Mais *l'information de l'opinion publique étrangère n'est vraiment assurée que dans les grands centres* grâce au dévouement de nos attachés de presse, malheureusement trop peu nombreux et disposant de moyens inférieurs à ceux de leurs collègues étrangers. Aussi insistons-nous, une fois de plus, pour une amplification continue de notre action, notamment vers les pays politiquement neufs. Il conviendrait, en particulier, de créer des services d'information étoffés et directement approvisionnés en Amérique latine (actuellement desservie par New York), en Afrique (nouvellement ouverte dans sa quasi-totalité à la compétence du Quai d'Orsay) et en Extrême-Orient.

## CHAPITRE II

### LES RELATIONS CULTURELLES AVEC L'ETRANGER

L'année 1963 marque une étape importante du développement de nos relations culturelles avec l'étranger, car elle avait été choisie il y a cinq ans comme terme du premier programme d'expansion et de reconversion des activités culturelles et techniques de la France à l'étranger. La dernière tranche comporte 4.872.000 francs de mesures nouvelles, dont 2.811.840 francs réservés au personnel, 612.480 francs aux bourses et à l'accueil des étudiants et 1.447.680 francs aux manifestations et échanges culturels. Le cinéma, la radio et la télévision seront les principaux bénéficiaires de cette dernière dotation, ce qui répond aux vœux si souvent répétés dans nos rapports précédents.

L'effort de cette cinquième année est très restreint. Il ne dépasse guère 50 % de celui des deux premières. Nous aurions souhaité davantage, mais nous devons reconnaître que le chemin parcouru depuis 1958 est capital. Nous avons réussi à combler un retard inquiétant accumulé pendant près de vingt ans. Toutefois, de graves obstacles n'ont pu être éliminés, en particulier celui du recrutement qui commande tous les problèmes.

En une matière aussi diversifiée, il est impossible de dresser un bilan précis. Aussi notre étude vous présentera-t-elle directement l'état présent de nos relations culturelles.

#### I. — L'enseignement.

L'enseignement demeure la base fondamentale de notre action culturelle à l'étranger et bénéficie, à ce titre, de plus de la moitié des crédits disponibles.

L'effort considérable réalisé depuis quelques années a provoqué un redressement assez spectaculaire de notre position linguistique internationale, fortement compromise à la suite de la deuxième guerre mondiale.

Le baromètre des conférences internationales nous est particulièrement favorable. Au cours de la dernière assemblée générale de l'O. N. U., nous avons pu constater que plus du tiers des délégations employaient couramment notre langue. Celle-ci consolide donc, loin devant le russe et l'espagnol, son rang de deuxième instrument d'expression universel. En 1960 et 1961, a même été enregistré, pour la première fois, un *recul de l'anglais au bénéfice du français, en progression constante.*

Nous trouvons une preuve éloquente de l'importance internationale de notre langue dans les vicissitudes qu'elle connut en Egypte. Le Gouvernement de la R. A. U. avait décidé, à la suite des événements politiques de 1956, de remplacer, dans les écoles égyptiennes, l'enseignement du français et de l'anglais par celui de l'allemand et du russe. Or, après cinq ans d'application très poussée, cette réforme s'est avérée nuisible aux intérêts de l'Egypte en raison des difficultés qu'elle lui créait pour ses rapports avec les autres Etats dans les grandes réunions internationales et même dans les conférences afro-asiatiques tenues au Caire.

Ainsi, dès l'année dernière, le français a dû être rétabli comme langue d'enseignement dans les universités et écoles techniques pour permettre aux étudiants étrangers et spécialement africains, incapables de suivre les cours en arabe, de poursuivre leurs études en Egypte. Enfin, l'arabisation des établissements étrangers, et plus particulièrement des nôtres, menaçant d'isoler les élites égyptiennes au moment où leur pays a le plus grand besoin de développer ses contacts extérieurs, la dernière rentrée scolaire a vu renaître l'enseignement du français dans toutes les écoles égyptiennes, au même titre que l'anglais et au détriment de l'italien, de l'allemand et du russe, malgré l'absence de professeurs d'origine française.

Cette nécessité de faire appel à notre langue s'impose également à l'Indonésie et à de nombreux pays du Tiers monde.

## 1° L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS DANS LE MONDE

La carte mondiale de l'enseignement français s'établit à peu près ainsi :

— en dehors des jeunes Etats africains et malgache qui relèvent du Ministère de la Coopération, six pays disposent d'un enseignement primaire français : Le Maroc, la Tunisie, le Cambodge, le Laos, le Sud-Vietnam et le Liban ;

— notre enseignement secondaire occupe une position privilégiée en Italie où il est étudié par 70 % des élèves, en Allemagne (43 %), en Grande-Bretagne (33 %), en Autriche (25 %), ainsi qu'en Espagne, au Portugal et aux Pays-Bas où il est proposé comme première langue étrangère ;

— aux Etats-Unis, en U. R. S. S., en Europe orientale et en Amérique latine, notre langue est particulièrement intégrée au niveau secondaire ;

— dans les autres pays, nous ne disposons que de chaires spécialisées dans les Universités.

a) *Les terres d'élection de l'enseignement du français.*

Les terres d'élection de l'enseignement du français s'identifient, fort logiquement, à celles que nous avons fécondées pendant les quelques décennies de notre ère coloniale : Maroc et Tunisie — où le français est utilisé comme langue culturelle à tous les niveaux de l'enseignement, la grande majorité des maîtres et professeurs étant fournis par la France — Indochine.

Au Maroc, près de 5.900 enseignants français sont en fonction dans les établissements nationaux et 1.900 dans les établissements français. Malgré une progression sensible du recrutement, ces chiffres apparemment considérables restent nettement inférieurs aux demandes, seuls les postes essentiels ayant pu être pourvus.

Cependant, une diminution des effectifs scolarisés par la Mission universitaire et culturelle est enregistrée depuis 1960. Elle correspond à une réduction des colonies françaises et étrangères, le nombre des élèves marocains offrant une remarquable constance. Par ailleurs, notre action s'oriente dans le primaire vers la formation de maîtres locaux devant prendre progressivement la relève de leurs collègues français.

Parallèlement, le Bureau d'étude et de recherche pédagogique créé au Maroc met au point les moyens d'enseignement accéléré du français au public arabophone et le développement de l'enseignement du français par les méthodes audio-visuelles.

Les accords culturels franco-marocains, que nous étudierons au chapitre de la coopération culturelle et technique, devraient donner une impulsion nouvelle à notre action.

En *Tunisie*, la crise de Bizerte a porté un coup sévère à notre implantation pédagogique. Notre mission universitaire et culturelle a dû être transformée en section culturelle du Consulat général de France. Les effectifs enseignants ont été réduits de 1.350 à 1.015. Le nombre des élèves a diminué de 46 %.

La régression est moindre dans le secteur national tunisien, 1.200 enseignants français — soit 76 % — ayant vu renouveler leur contrat.

La situation est, certes, meilleure qu'à l'automne 1961 lorsque le Gouvernement tunisien proclamait sa volonté de ne plus compter sur l'assistance française pour sa promotion nationale. Mais, en dépit du rétablissement de nos liens culturels intervenu à l'initiative de la Tunisie elle-même, les difficultés restent grandes, une forte proportion des professeurs français et des élèves tunisiens qui suivaient traditionnellement nos cours hésitant à réintégrer nos anciens établissements.

Une augmentation constante des demandes en personnel culturel de toutes spécialités caractérise nos relations avec les Etats de la *péninsule indochinoise*. Nous ne pouvons malheureusement qu'imparfaitement répondre à cette attente et notre effort devrait être amplifié, plus particulièrement dans les domaines scientifiques et médical où les difficultés rencontrées en France même nous empêchent de pourvoir aux chaires d'enseignement supérieur.

L'effectif des professeurs français détachés dans l'*enseignement national cambodgien* a pu être porté de 284, chiffre comportant 11 créations nouvelles. D'autre part, 46 fonctionnaires français exercent au lycée Descartes de Pnom-Penh.

Les créations de postes se sont élevées à 27 au *Laos* où enseignent désormais 198 professeurs français.

Dans ces deux pays a été, par ailleurs, mise en place une nouvelle méthode d'enseignement de la langue française largement diffusée sur les ondes, notamment à Vientiane.

Le *Viet-Nam-Sud*, par contre, n'a pas enregistré de progression, notre personnel enseignant ne dépassant pas le total de 330 unités.

Les lycées français ne peuvent faire face à toutes les demandes d'inscription. Ils s'attachent à développer l'enseignement de la langue et de la civilisation vietnamiennes. Réciproquement, 12 lecteurs français ont été envoyés dans les lycées vietnamiens.

On recherche surtout l'amélioration de la qualité de l'enseignement du français grâce à des stages spécialisés pour la formation des instituteurs et professeurs et l'adaptation des programmes et manuels.

Mais *le principal obstacle au développement de la culture française dans ces anciens Etats associés demeure la situation médiocre imposée à nos personnels*, mal que nous dénonçons chaque année et qui, faute d'amélioration, tarit peu à peu le recrutement.

#### b) *L'Europe.*

La construction économique et politique de l'Europe, malgré les vicissitudes et les lenteurs d'élaboration que nous déplorons, doit marquer l'avènement d'une puissance dont l'influence sur les destinées de notre planète est incalculable. Tout porte à croire que le français devienne naturellement sa langue d'expression commune. Il importe cependant de ne pas relâcher et même d'amplifier notre effort dans cette aire *a priori* favorable.

Une reconversion de notre activité culturelle se poursuit en vue d'adapter nos méthodes aux nécessités d'apprentissage rapide et de maniement pratique de notre langue commandées par notre désir d'atteindre un public beaucoup plus vaste.

En *Grande-Bretagne*, les moyens mis par les Britanniques eux-mêmes au service de la diffusion de notre culture sont appréciables. Mais nous devons lutter contre une tendance à considérer le français comme la plus moderne des langues mortes. L'installation d'un laboratoire audio-visuel à l'Institut français de Londres, l'emploi de la radio et de la télévision se révèlent efficaces.

Les autorités *italiennes* coopèrent aussi avantageusement avec nos instituts et centres culturels. Une commission culturelle mixte franco-italienne s'appliquant à résoudre de façon satisfaisante la plupart des difficultés, la formation de professeurs locaux aboutit à une heureuse multiplication de l'enseignement de notre langue.

*L'Espagne* a vu en 1961 la naissance de plusieurs cercles nouveaux d'Alliances françaises, notamment à Saint-Jacques-de-Compostelle, Oviedo, Grenade et Cordoue. Tous les grands centres bénéficient de missions d'initiation aux méthodes nouvelles d'enseignement du français destinées aux professeurs espagnols. D'autre part, la création d'un poste d'attaché scientifique à Madrid assurera notre rayonnement dans ce domaine.

En *Allemagne*, des accords ont été conclus avec les « Universités populaires » dispensant des cours élémentaires de langue. Nos établissements peuvent ainsi se consacrer à un enseignement de niveau supérieur. Les administrations allemandes ont, par ailleurs, pris en charge, totalement ou partiellement, des centres financés jusque là par le Quai d'Orsay.

Une expérience intéressante a débuté en octobre 1961 au lycée français de Sarrebrück dont l'enseignement doit devenir bilingue. Commencant actuellement en 6<sup>e</sup>, il conduira à un baccalauréat passé par tous les candidats moitié en français, moitié en allemand.

Une commission culturelle franco-allemande favorise les échanges culturels extrêmement suivis.

Une commission analogue a été créée avec l'*Autriche*. Elle permettra vraisemblablement d'enrayer la stagnation constatée dans nos rapports culturels avec cette nation.

La *Scandinavie* nous est encore très fermée. Mais des résultats encourageants sont obtenus pas nos lecteurs dans les associations culturelles des syndicats suédois et nos missions itinérantes d'information pédagogique en Norvège et en Finlande. D'autre part, nous accueillons favorablement l'annonce de prochaines négociations franco-danoises en vue de la conclusion d'un accord culturel.

La *Yougoslavie* ayant décidé de favoriser l'enseignement de l'anglais et du russe, au détriment de l'allemand et du français, notre Institut de Zagreb a dû renoncer à son activité d'enseignement. Toutefois, nos onze lecteurs détachés dans les universités ont conservé leur poste et les stages de perfectionnement de professeurs de français se sont multipliés.

L'*U. R. S. S.* et l'*Europe orientale*, appliquant les protocoles d'échanges, accueillent de nouveaux lecteurs français. La France est, du reste, le seul pays au monde à faire admettre des lecteurs dans les universités russes. Leur succès est incontestable puisque, sur proposition du Gouvernement soviétique, leur nombre va être augmenté, passant de six à huit. En *Bulgarie*, le lycée Varnia vient de faire appel à quatre professeurs français. Dans ce pays exercent déjà deux lecteurs français, de même qu'en *Roumanie*, la *Pologne* en possédant dix.

c) *L'Afrique et le Moyen-Orient.*

L'*Afrique* mérite un effort spécial au moment où elle tente de s'organiser. L'orientation qu'elle prendra dans les prochaines années sera décisive. Aussi devons-nous concentrer notre attention sur les pays anglophones qui ont besoin de trouver un moyen d'expression commun avec leurs voisins francophones.

De nombreuses demandes nous sont adressées du *Ghana*, du *Kenya*, de l'*Ouganda*, du *Tanganyika* et de *Sierra Leone*. En deux ans, 22 professeurs de français y ont été envoyés et 5 autres postes doivent être créés.

Au *Nigeria*, malgré l'interruption des relations diplomatiques, le français est resté obligatoire dans les écoles secondaires.

La *Guinée* a conservé le français comme langue nationale et, grâce aux accords du 29 juillet 1961, 125 professeurs français ont pu demeurer en poste.

Au *Moyen-Orient*, les conditions politiques défavorables de ces dernières années ont, en grande partie, détruit nos positions traditionnelles.

Seul le *Liban* a conservé un enseignement français à tous les degrés. Mais celui-ci se trouve menacé par le profond malaise qui règne dans le corps professoral français en raison des indices de correction de traitement, très inférieurs à ceux des diplomates, de l'abattement opéré sur les rémunérations des résidents habituels et de la baisse continue du pouvoir d'achat résultant de la stabilité des traitements nominaux. Il serait vain d'espérer reconquérir notre influence culturelle au *Moyen-Orient* si des conditions dont nous sommes seuls responsables en éloignent notre personnel.

L'arrestation des membres de la Commission des Biens français en *Egypte* et du chargé de mission culturelle a entraîné le rappel de tous les professeurs français détachés dans le pays, mais l'enseignement du français a repris dans les écoles égyptiennes avec du personnel local.

Par contre, la *Syrie*, la *Turquie*, l'*Iran*, *Israël* et *Chypre* manifestent un regain d'intérêt pour la culture française.

d) *L'Amérique et le Pacifique.*

*L'Amérique latine* est très ouverte à la langue, la littérature et la civilisation françaises, grâce à l'activité sans cesse développée de nos Alliances françaises. Leur action s'étend à de nouvelles zones en expansion, telles que Brasilia, le Nord-Est du Brésil, les milieux miniers d'Oruro (Bolivie), l'important port de Guayaquil (Equateur) et les villes péruviennes de Ayacucho et Huancayo.

Des méthodes accélérées d'enseignement du français, la formation des professeurs locaux et l'envoi de professeurs français dans les universités (en particulier au Brésil où notre présence s'étend chaque année) complètent heureusement cette action semi-officielle.

Aux *Etats-Unis*, le service culturel de notre ambassade a été réorganisé pour lui permettre d'intensifier ses rapports avec les universités et écoles américaines. Nous avons enregistré avec plaisir la nomination d'un attaché culturel à San Francisco et d'un autre à Chicago et nous espérons que la promesse de création d'un poste analogue dans le Sud des Etats-Unis se réalisera rapidement.

Le *Pacifique*, enfin, ne doit pas être négligé. Le *Japon* bénéficie de deux instituts français particulièrement actifs. Mais l'*Australie* est beaucoup moins favorisée. Cette terre lointaine, malgré ses traditions britanniques jalousement conservées, est particulièrement réceptive à la culture française qu'elle enseigne très largement dans ses écoles. Or il n'existe aucun établissement scolaire français. Cette carence m'a été amicalement reprochée par des personnalités australiennes autant que par les résidents français en maintes occasions. Il nous paraît fort regrettable de décourager une aussi tenace bonne volonté. Aussi demandons-nous instamment la création d'un lycée.

## 2° LA SITUATION DU PERSONNEL

Cette incapacité à satisfaire nos amis souligne la grande faiblesse de notre enseignement : la pénurie de personnel.

Un effort méritoire a été entrepris pour le recrutement sur l'ensemble du territoire. Parallèlement, la Direction générale des Affaires culturelles et techniques tente d'encourager les permutations entre enseignants métropolitains et enseignants hors de

France. Des résultats encourageants ont été obtenus, mais *le problème crucial des rémunérations et indemnités, beaucoup trop faibles, n'a pas été réglé.*

Sans doute une première satisfaction nous est-elle offerte avec l'inscription au chapitre 42-22 d'un crédit de 5.173.201 F pour l'application à l'étranger des mesures de revalorisation de la fonction enseignante et d'une somme de 2.406.799 F pour notre personnel enseignant au Maroc et en Tunisie. Mais le retard était tel et les conditions d'existence si médiocres dans certains pays comme le Vietnam ou ceux du Levant que la crise est loin d'être résolue.

La situation est particulièrement grave dans les disciplines scientifiques et médicales où les difficultés rencontrées en métropoles même sont encore accrues pour le service outre-mer.

D'autre part, *notre personnel n'est pas toujours utilisé avec le maximum d'efficacité.* Il serait bon de tenir compte, pour les affectations, des spécialités linguistiques susceptibles d'agir sur l'ampleur des sympathies locales et de ne pas négliger les intérêts personnels des postulants. Nous connaissons certaines mutations, décidées peut-être dans un cadre d'organisation générale, mais trop éloignées des desiderata des intéressés pour être vraiment utiles. La règle du changement de poste au bout de quelques années nous apparaît raisonnable, mais devrait être appliquée avec une extrême prudence afin de ne pas décourager les vocations dont nous avons tant besoin, de ne pas désorganiser les services ni dérouter les bonnes volontés étrangères.

Nous aimerions, d'autre part, être assurés que tous les personnels français sont pleinement employés, car nous avons déjà connu des cas — fort rares, heureusement — de professeurs de grande qualité demeurés, malgré eux, plusieurs mois sans affectation.

### 3° LES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS

Notre enseignement officiel à l'étranger est fort heureusement complété par de nombreux établissements privés : Alliances françaises, Instituts français, Etablissements religieux.

*L'Alliance française* se consacre depuis 1883 à maintenir et étendre l'usage de la langue française dans le monde. Elle possède environ 800 comités qui associent largement à leur œuvre les étrangers francophiles du monde entier.

Son activité est en progression constante. Ainsi, d'octobre 1961 à octobre 1962, le total des étudiants étrangers inscrits à son Ecole pratique de Paris est passé de 7.018 à 7.776 pour les cours normaux et de 7.805 à 8.829 pour les cours spéciaux, la fréquentation de ces cours atteignant 82 %. Une répartition par nationalités révèle que 106 pays sont représentés. Le fait dominant du présent exercice est la montée rapide des européens et notamment l'arrivée de ressortissants des Etats d'Europe orientale : 2 Albanais, 5 Tchèques, 26 Bulgares, 27 Soviétiques, 43 Roumains, 54 Hongrois, 250 Polonais.

L'Alliance Française a pris une initiative fort intéressante en ouvrant ses cours aux travailleurs étrangers résidant en France. Elle a ainsi répondu à une demande de l'ambassade de Grèce pour l'enseignement du français à 350 travailleurs. Il est même envisagé d'implanter un tel enseignement dans les usines.

Pendant l'année scolaire 1961-1962, les Alliances françaises de l'étranger ont enseigné notre langue à plus de 85.000 élèves avec 191 professeurs détachés et rémunérés par le Quai d'Orsay, aidés de 1.200 professeurs recrutés localement. Ce total comprend l'effort spécial réalisé par le Ministère des Affaires étrangères en 1962 avec la création de nouveaux postes à Brasilia, Manille, Saïgon, Siem-Réap, Vientiane, Kuala-Lumpur, Nairobi, Kampala, Asmara, Dar Es-Salam et Thysville.

Des stations audio-visuelles ont été installées dans diverses Alliances : Buenos-Ayres, Cordoba, Colombo, Bangkok, Calcutta, Bombay, Karachi, Accra. Ces initiatives leur permettent de participer à la préparation des boursiers et stagiaires de la coopération technique et l'apprentissage accéléré du Français par les cadres du Tiers-Monde.

Des membres de l'Alliance française collaborent avec les universités locales au Mexique, en Thaïlande, en Malaisie, en Ouganda, en Australie et en Nouvelle-Zélande notamment.

Pour exercer ces multiples activités, les divers établissements de l'Alliance française reçoivent une subvention de 1.217.826 F qui nous apparaît *tout à fait insuffisante*, compte tenu des services rendus qui confèrent aux investissements en la matière une haute rentabilité, reconnue par la Direction générale des affaires culturelles et techniques dont les projets comportent un appel plus important à cet organisme si efficace.

Les *Instituts français* et les *Centres culturels*, établissements à caractère scientifique ou lieux de rencontre autour de notre civilisation, jouent un rôle essentiel dans la diffusion de la culture française. L'action de nos Instituts de Tokio, de Londres et de Milan, par exemple, que j'ai pu apprécier directement, est incalculable pour le rayonnement de la France. Ceux d'Ankara, de Téhéran ou d'Allemagne suscitent également un intérêt considérable.

Les *lycées français*, si précieux pour nos compatriotes vivant à l'étranger, sont, malheureusement, très peu nombreux.

Par contre, plus de 5.000 *établissements religieux* français enseignent dans le monde. L'œuvre qu'ils ont réalisée au cours des dernières décennies est immense. Mais ils se trouvent à peu près tous dans une situation dramatique, en raison de leur ancienneté. Le Quai d'Orsay s'efforce de faciliter la relève des religieux par des bourses de « noviciat », par l'institution de « contrats-types » et la prise en charge du voyage de professeurs laïcs de l'enseignement privé, selon la périodicité appliquée à leurs collègues de l'enseignement public. Un pécule de 300 francs par mois pour les maîtres titulaires du baccalauréat et de 500 francs pour les professeurs licenciés n'a pas suscité les vocations espérées.

Il paraît certain qu'à défaut d'une aide beaucoup plus large, nous assisterons bientôt à la disparition de ces plus anciens foyers de culture française dans le monde. Cette perte serait irréparable car il serait impossible de les reconstituer, faute de pionniers suffisamment désintéressés et de moyens financiers. Le sauvetage qui s'impose est d'une urgence et d'une importance capitales. Il est peut-être encore temps d'accorder le soutien nécessaire en consentant les crédits importants, certes, pour un exercice annuel, mais infimes en proportion des économies futures qu'ils nous garantiraient.

## II. — Les bourses et stages.

Nous constatons avec satisfaction une majoration de plus de 13 % des crédits inscrits au chapitre 42-24 (bourses et accueil d'étudiants), la quasi-totalité des 1.850.480 francs de mesures nouvelles étant destinée aux boursiers étrangers en France.

Le nombre des bourses accordées à des étudiants étrangers a presque triplé en cinq ans et s'établit à 2.140 pour l'année 1962-63. Cet accroissement a surtout bénéficié aux pays en voie

de développement, qui recueillent actuellement 60 % du total. L'Afrique (296 %), l'Europe de l'Est (130 %), l'Asie du Sud-Est (100 %), l'Amérique latine (76 %) et le Moyen-Orient (69 %) enregistrent une amélioration spectaculaire de leur pourcentage, l'Amérique latine encore (110) et la Tunisie (100) précédant l'Europe occidentale (94) pour l'augmentation en quantité.

Les statistiques par discipline révèlent une plus grande proportion de boursiers effectuant des études littéraires (48 % au lieu de 43 %), en particulier pour l'Amérique latine et l'Asie du Sud-Est (52 % au lieu de 31 %). Cette évolution traduit le désir des responsables des Relations culturelles de favoriser la formation en France des futurs professeurs étrangers de français.

Les étudiants européens s'orientent davantage vers les sciences (plus de 20 %) et les études médicales (12 %). Nous notons également avec intérêt le maintien de l'influence médicale française en Amérique latine (23 % des bourses) et au Moyen-Orient (26 %).

Ces bourses sont mises, par contingents annuels, à la disposition de nos postes diplomatiques qui sélectionnent les candidatures en étroite liaison avec les gouvernements étrangers.

Les bourses accordées aux étudiants français pour se rendre à l'étranger sont peu nombreuses (150), mais se trouvent presque quintuplées par les offres des gouvernements étrangers.

A ces bourses universitaires s'ajoutent 1.713 *bourses de coopération technique*. En ce domaine d'importance capitale pour l'exportation de nos réalisations scientifiques et techniques, les progrès apparaissent considérables. Toutefois, l'Amérique latine s'inscrit en régression depuis l'année 1960-1961, ainsi que le Moyen-Orient. L'Afrique, par contre, a bénéficié largement des contingents disponibles.

Nous prenons acte de l'*augmentation du taux des bourses*, porté de 400 à 430 F. Mais ces nouvelles mensualités seront encore très *inférieures à celles accordées par nos principaux voisins européens*.

L'un des plus graves problèmes posés par l'octroi des bourses à des étrangers est celui de l'*accueil*. Le jugement porté sur notre pays par l'étudiant étranger déterminera inévitablement l'influence bienfaisante ou néfaste qu'il aura sur ses

compatriotes auxquels il présentera le visage de la France qu'il a pu observer. Les crédits ayant été sextuplés en quatre ans, un important réseau de services d'accueil a pu être mis en place, mais les possibilités offertes aux étudiants étrangers sont encore très inférieures aux besoins.

### III. — Les échanges culturels.

Les échanges culturels bénéficient de plus du tiers de l'effort consenti au titre de la cinquième tranche du plan quinquennal : 1.698.240 F, inscrits au chapitre 42-25, essentiellement destinés aux moyens audio-visuels, aux manifestations artistiques et aux subventions à divers organismes culturels.

#### 1° LE FONDS CULTUREL

Le Fonds culturel, par contre, *scandaleusement exclu du premier plan quinquennal*, est à nouveau privé de toute mesure *nouvelle et maintenu à son niveau de 1958*, ce qui équivaut financièrement à une grave régression. Devons-nous rappeler, une fois de plus, l'incompréhensible hostilité du Gouvernement envers cette féconde création décidée en 1957 pour faciliter l'exportation des livres français vers les marchés déficitaires, mais politiquement intéressants (Amérique du Sud, Moyen-Orient, Asie...)?

Les crédits nécessaires étaient évalués, en 1957, à 600 millions d'anciens francs. « Oubliés » par le Gouvernement dans le budget de 1957, ils furent limités, en 1958, à 430 millions d'anciens francs, dotation reconduite chaque année et que nous retrouvons encore inchangée pour 1963, alors que les frais d'expédition, de transport et de prospection ont considérablement augmenté.

Sans doute, devant les protestations unanimes des deux Assemblées, le Gouvernement a-t-il, à trois reprises, en 1960, 1961 et 1962, accordé un supplément de 500.000 NF dans des lois de finances rectificatives. Le Fonds culturel a même bénéficié d'un virement de 300.000 NF par décret n° 62-1599 du 20 décembre 1962, ce qui porte les crédits de l'exercice 1962 à 5.100.000 NF. Nous sommes heureux d'en remercier M. le Ministre des Finances et des Affaires économiques. Mais *le problème reste entier pour 1963*, le chapitre 42-21 n'étant toujours doté que de 4.300.000 francs. Il conviendrait

de mettre un terme à cette politique d'aumônes que le Parlement doit solliciter chaque année, et qui, versées généralement en fin d'exercice, se révèlent toujours inférieures aux demandes. Nous insistons fermement pour que l'inscription budgétaire annuelle soit portée à 6 millions de francs, par voie d'amendement, au cours de la présente discussion budgétaire.

Ces chiffres expliquent à la fois les résultats et les limites de la diffusion du livre et des périodiques français dans le monde. En dix ans, la progression a été de 210 % en poids et de 300 % en valeur, l'année 1961 se présentant comme la meilleure avec un développement favorable de nos ventes en Europe occidentale, en Afrique et, surtout, en Amérique du Nord.

L'aide à l'exportation, puis le Fonds culturel, qui lui a succédé, furent les éléments moteurs de ces progrès.

Cependant, la comparaison avec l'activité de nos principaux concurrents nous est très défavorable. Il se vend outre-mer cinq fois plus de livres en langue anglaise que de livres français. Les exportations américaines ont augmenté de 500 % en dix ans, l'Espagne a supplanté la France en Amérique du Sud, les Pays-Bas exportent plus que la France, l'Allemagne a une position infiniment plus forte que la nôtre.

La raison d'une telle disparité est simple : tous ces pays octroient à leurs éditions étrangères, aux stades de la production et de la vente, des avantages très supérieurs à ceux de notre Fonds culturel (20 millions de francs aux Etats-Unis, 260.000 livres sterling en Grande-Bretagne).

Celui-ci voit ses maigres subsides divisés en trois parts inégales. Un quart est réservé à l'édition de catalogues en français, en allemand et en anglais et aux traductions d'ouvrages en langue étrangère. L'Association pour la Diffusion de la Pensée française reçoit 125.000 francs pour l'édition du « Bulletin Critique » et du « Bibliographical Digest ». Quelques participations sont également accordées à diverses expositions.

Les éditeurs bénéficient seulement des deux tiers des crédits. Cela permet de faciliter leurs exportations et de les dédommager partiellement des pertes subies sur les marchés financièrement non rentables, mais utiles à notre expansion culturelle. Ils sont prêts à multiplier leurs activités. Encore faut-il leur fournir les moyens d'en limiter les risques.

Nous voulons espérer que le développement du Fonds culturel sera prévu par le deuxième plan d'expansion culturelle.

## 2° LES ÉCHANGES CULTURELS OFFICIELS

Le Quai d'Orsay complète la diffusion commerciale par l'envoi direct de livres et revues à des bibliothèques et centres culturels.

Le bureau cinéma-radio-télévision développe sans cesse la propagande culturelle audio-visuelle. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier, le Ministère des Affaires étrangères a la gestion directe des crédits affectés à la radiodiffusion et à la télévision pour l'étranger. Cette responsabilité devrait le conduire à combler peu à peu une grave lacune que nous signalons régulièrement chaque année : l'absence à peu près totale de programme français sur les chaînes de télévision étrangères.

Nous ne répéterons jamais assez que *la télévision est devenue le moyen d'expression le plus efficace*, car elle touche en quelques minutes un public d'une ampleur impossible à atteindre en plusieurs années avec le livre. Malgré son caractère fugitif, l'image apparue sur les récepteurs influence parfois définitivement dans leur jugement sur un pays les nombreux téléspectateurs qui n'ont pas d'autre possibilité de le connaître. Il est inadmissible d'abandonner cette arme redoutable à nos détracteurs. Nous avons souvent réclamé dans un récent passé la préparation de films de télévision susceptibles de présenter à l'étranger le vrai visage de l'Algérie française et nous demeurons persuadés que notre carence a favorisé l'hostilité internationale rencontrée en ce domaine.

Nous sommes en droit d'exiger un changement total de méthode. Nous voulons espérer que la mesure nouvelle de 611.088 F, bien qu'insuffisante en valeur absolue, traduit par son pourcentage (36 % dans la répartition de la majoration du chapitre) des préoccupations de cet ordre.

## 3° LES ÉCHANGES ARTISTIQUES

Les échanges artistiques bénéficient d'un supplément de crédits de 309.720 F qui nous laisse augurer un développement des manifestations, si recherchées, de l'art français qui a été au cours du dernier exercice à nouveau présent dans les confrontations internationales.

Le programme établi pour 1963 prévoit :

— une trentaine de représentations d'art dramatique, sur les cinq continents ;

— un appui officiel à des compagnies sédentaires jouant en français à l'étranger (Brésil, Argentine, États-Unis, Grande-Bretagne) ;

— seize expositions d'arts plastiques à l'étranger ;

— deux expositions d'art étranger (japonais et thaïlandais) en France ;

— de nombreuses tournées musicales à l'étranger, ainsi qu'un appui aux « Jeunesses musicales de France » dans le même but et à diverses manifestations musicales étrangères en France.

L'un des grands mérites du plan quinquennal est d'avoir permis l'envoi à l'étranger de *jeunes compagnies* telles que le Théâtre de la Cité de Villeurbanne, les Comédiens de l'Est, la Compagnie Jean-Marie Serreau, les Comédiens des Champs-Élysées, etc...

\*  
\* \*

Le premier plan quinquennal culturel a été essentiellement consacré à la *reconquête de nos positions traditionnelles*. Ces bienfaits sont indiscutables, mais la réussite n'a pas uniformément couronné nos efforts. Le Ministère des Affaires étrangères s'est heurté, parfois, à des obstacles politiques comme au Moyen-Orient, mais a surtout souffert des limites trop strictes du financement.

Nous attendons maintenant l'établissement d'un deuxième plan qui devra être mis en œuvre dès l'exercice prochain.

Nous espérons qu'il aura pour objectif primordial la conquête *de nouveaux secteurs*, en particulier dans le *domaine scientifique*, qui nous paraît beaucoup trop délaissé. Nous ne contestons nullement l'intérêt de diffuser largement les trésors littéraires qui confèrent traditionnellement à notre pays une primauté culturelle incontestée. Mais nous insistons pour qu'un équilibre judicieux soit établi entre notre passé et notre avenir, celui-ci étant lié à la connaissance et à l'utilisation par l'étranger de nos réussites modernes. La France compte suffisamment de spécialistes qui ne refuseraient pas de

participer aux tournées de conférences ou manifestations nécessaires si l'on faisait appel à eux. L'Académie des Sciences s'est, du reste, légitimement émue de la faible part réservée à la science appliquée dans l'utilisation des crédits.

*Mais nous mettons à nouveau les responsables en garde contre l'impossibilité d'obtenir des résultats satisfaisants sans régler le problème fondamental de la situation matérielle de nos agents, professeurs ou experts qui détermine impérieusement, par l'ampleur du recrutement, le volume de nos activités.*

Tout programme culturel et technique, si séduisant et ambitieux soit-il, serait voué à l'échec certain s'il n'était assis sur la base d'un personnel nombreux et convenablement rémunéré.

### CHAPITRE III

#### LA COOPERATION CULTURELLE ET TECHNIQUE

La coopération culturelle et technique, grâce à la dotation de 104.718.415 F au chapitre 42-26, est devenue l'une des actions majeures du Ministère des Affaires étrangères.

*La France est le pays qui consacre à l'aide aux pays en voie de développement le pourcentage le plus élevé de son revenu national : 2,4 % en 1961, contre 1,3 % en Grande-Bretagne, 1,2 % en Allemagne et 1 % aux Etats-Unis.*

En matière de coopération technique — aide économique exclue — nous occupons le *deuxième rang en volume de crédits* (138,8 millions de dollars) après les Etats-Unis (185,2), loin devant la Grande-Bretagne (79,7), l'Allemagne (42,6) et la Belgique (39,7).

Notre coopération culturelle et technique avec l'étranger est entrée en 1962 dans une ère nouvelle avec le démarrage du Plan quinquennal. Parallèlement s'est manifestée une double évolution dans l'orientation de nos actions et l'adaptation des structures aux nouveaux besoins.

La priorité est désormais donnée aux actions de formation de techniciens et spécialistes locaux. Il importe, en effet, d'assurer la relève des experts français, trop peu nombreux pour couvrir l'immensité des pays sous-développés. D'autre part, l'accession de ces jeunes peuples à la civilisation moderne ne peut s'accomplir d'une façon durable et définitive que dans la mesure où ils posséderont les cadres indispensables à la multiplication de leurs activités économiques, techniques et scientifiques.

Mais cette politique ne donnera des résultats qu'à long terme. Aussi, actuellement, la pénurie d'experts français se fait d'autant plus cruellement sentir que les conditions financières imposées n'ont aucune commune mesure avec les traitements substantiels et la sécurité qui leur sont offerts par les bureaux d'étude privés.

Le problème est le même que pour les Affaires culturelles. *Si l'administration des finances se refuse à rémunérer nos personnels convenablement, professeurs et experts se consacreront chaque année davantage à des activités privées et nous ne pourrons plus assurer les tâches nationales indispensables au rayonnement de notre pays.*

## I. — La coopération technique bilatérale.

La coopération bilatérale est directement liée aux demandes qui nous sont faites, c'est-à-dire à l'intérêt manifesté pour notre pays par les peuples sous-développés. Aussi s'exerce-t-elle essentiellement sur les territoires que nous avons occupés dans le passé et où nous avons laissé d'impérissables souvenirs.

### 1° L'AFRIQUE DU NORD ET L'INDOCHINE

*Au Maroc*, 8.500 fonctionnaires français — non compris les enseignants — avaient passé des contrats avec le Gouvernement royal en 1958, après l'accession à l'indépendance. Il en reste aujourd'hui un peu plus de 3.000. N'étant pas rattachés à une administration française homologuée, ils saisissent toutes les occasions de reconversion préférables à leur incertitude présente, d'autant que leur rémunération est très insuffisante.

Par contre, les bourses d'études accordées à des Marocains s'accroissent régulièrement en nombre (403 pour la dernière année universitaire).

Notre assistance technique participe au fonctionnement de Centres de formation locaux et les contacts entre experts et techniciens français et marocains se multiplient.

Les missions de courte durée sont fréquentes et un « programme élargi » apporte notre concours à l'économie marocaine.

70.925 F de crédits supplémentaires sont destinés à assurer une meilleure collaboration entre organismes marocains et français de recherche scientifique par échange de chercheurs et de documentation, ainsi qu'à accroître le nombre des missions de courte durée.

Mais nous comptons surtout sur les *accords culturels franco-marocains* pour apporter une heureuse solution au problème de nos effectifs. Le Maroc s'est engagé à mettre en œuvre diverses mesures favorables à nos agents :

— relèvement des traitements de 2,5 % pour compenser la dévaluation du dirham intervenue en 1959 ;

— octroi de la franchise douanière pour l'entrée au Maroc de leurs voitures personnelles ;

— octroi d'une indemnité complémentaire aux experts en mission de courte durée.

Parallèlement, le Gouvernement français a décidé :

— de porter de 12 à 20 % le complément de rémunération servi à ses fonctionnaires en service au Maroc ;

— d'accélérer la formation des cadres chérifiens en augmentant de 150 le nombre des étudiants marocains dans les écoles techniques françaises ;

— d'augmenter le nombre des bourses de stages et celui des missions de courte durée ;

— d'admettre l'affiliation de nos agents en service au Maroc au régime français de Sécurité sociale.

L'ensemble de ces mesures justifie des inscriptions budgétaires supplémentaires de 11.300.000 F au chapitre 42-26 et de 270.000 F au chapitre 42-24.

Nous nous félicitons de ces initiatives, mais nous encourageons vivement le Gouvernement à étendre sa sollicitude aux *agents des services concédés*, notamment ceux de l'*Office chérifien des Phosphates*, qui demandent vainement depuis plusieurs années un règlement honorable de leur situation. *Il serait urgent de leur donner enfin satisfaction au moment où l'on se préoccupe à nouveau sérieusement de l'influence française au Maroc.*

Un évolution analogue intervient en *Tunisie*, où subsistent 320 agents français sur les 700 en poste en 1957 au moment de la signature de la première convention.

Le Gouvernement tunisien tente de recruter de nouveaux ingénieurs et techniciens français et fait, notamment, appel à des sociétés d'études qui détachent des bureaux auprès des administrations locales.

Le nombre des boursiers tunisiens en France s'élevait à 380 en 1960-1961, mais tomba à 338 à la suite des événements de Bizerte. Un gros effort de formation a été entrepris aussi en Tunisie avec l'aide de spécialistes français.

Le « programme élargi » comporte des participations à des frais effectués par des sociétés françaises, des études d'équipement et des fournitures de matériel moderne.

Les sociétés d'études ont continué leurs activités malgré la crise politique.

Une mesure nouvelle de 3.833.466 F révèle notre foi en l'avenir de la coopération franco-tunisienne. Elle profitera essentiellement aux experts français et aux boursiers tunisiens.

Au *Cambodge*, au *Laos* et au *Vietnam* se poursuivent de grands travaux d'infrastructure, tels que l'équipement du port de Sihanoukville, qui draine déjà la plupart du trafic cambodgien.

Nos experts et nos missions de courte durée déploient une efficace activité dans les secteurs les plus divers. Le nombre de bourses octroyées à des ressortissants des trois pays est passé en quatre ans de 109 à 225. Une compagnie française a réussi à implanter au Cambodge la culture du coton sur une grande échelle, ce qui permet déjà, non seulement d'alimenter l'industrie textile locale, mais encore d'exporter.

L'hôpital Grall de Saïgon, le Centre médico-chirurgical Calmette à Pnom-Penh et les Instituts Pasteur du Cambodge et du Vietnam maintiennent très haut le prestige de la médecine française.

La France consent également son aide au « Comité du Mékong », notamment dans le domaine de l'écologie et de la biologie du poisson.

Nos activités culturelles et techniques sur la péninsule indochinoise vont encore s'accroître, une mesure nouvelle de 2.167.873 F étant prévue aux fins suivantes :

- revalorisation des traitements de nos experts ;
- envoi de 10 à 12 experts supplémentaires ;
- majoration de la subvention à l'hôpital Grall ;
- participation du centre médico-chirurgical Calmette à l'enseignement médical cambodgien et ouverture d'un service de « petits payants » ;

- reprise des missions d'enseignement de courte durée auprès de l'École d'Agriculture du Vietnam ;
- invitation de personnalités cambodgiennes, laotiennes et vietnamiennes pour resserrer nos liens culturels et faciliter les commandes de matériels français ;
- octroi d'une trentaine de nouvelles bourses pour stages en France.

## 2° LE RESTE DU MONDE

L'aide technique française au reste du monde tend à suivre notre influence culturelle et linguistique.

Le *Liban* fait largement appel à la France pour son agriculture (plans de développement forestier et d'irrigation par création de lacs collinaires), de la santé publique (Hôtel-Dieu de Beyrouth, Institut de radiologie) et de son enseignement technique supérieur, ainsi que pour la formation de ses fonctionnaires.

L'*Afghanistan* et l'*Iran* manifestent également un grand intérêt pour notre médecine et notre agronomie. Dans ce dernier pays, notamment, la Faculté de Médecine de Tabriz a noué des rapports très fructueux avec celle de Bordeaux. Nous avons ainsi une position privilégiée en Azerbaïdjan.

En *Turquie*, les échanges de fonctionnaires français et turcs se poursuivent dans un excellent climat. Des conversations sont en cours pour la création d'une ferme-école d'élevage dans la région de Konya et développer les contacts entre les Facultés d'Agriculture d'Izmir et de Montpellier.

En *Syrie*, avant même la récente reprise des relations diplomatiques, nous avons été sollicités dans les domaines de la médecine (Hôpital de Damas, création d'un hôpital militaire) et de l'agriculture (envoi d'experts enseignants à la Faculté d'Alep).

En *Grèce*, le succès des journées techniques médicales entraînera probablement la réalisation d'opérations « intégrées » (ventes de matériel médical facilitées par l'envoi de médecins et spécialistes).

En *Afrique*, à l'exception des Etats directement en relations avec le Ministère de la Coopération, seul le *Congo* (Léopoldville) s'adresse régulièrement à nos services, mais une politique d'invitations judicieuses commence à porter ses fruits dans les Etats de l'Afrique orientale (Tanganyika, Kenya, Ruanda).

L'Amérique latine, par contre, reste beaucoup trop fermée à notre action technique. La recherche des conditions d'un développement accéléré, à la suite de la conférence de Punta del Este, nous laissait espérer l'ouverture de nouveaux marchés. Mais les demandes locales, qui conditionnent notre intervention en matière de coopération bilatérale, ont été très modestes.

Une autre déception nous est réservée en Inde où nous sommes pratiquement tenus à l'écart de l'immense effort d'équipement entrepris sur cette terre aux besoins immenses.

L'un des objectifs essentiels du plan quinquennal de coopération technique avec l'étranger est d'élargir nos activités à un niveau plus universellement international. Mais les résultats demeurent manifestement insuffisants. Nous ne consacrons aux pays n'ayant jamais eu de liens de dépendance avec la France qu'un cinquième des sommes mises à la disposition du Ministère des Affaires étrangères. *Sans vouloir limiter en aucune façon nos devoirs envers les anciennes terres françaises, nous pensons que notre dégagement des obligations coloniales devrait nous conduire à orienter notre rayonnement vers un univers plus vaste.*

## II. — La coopération technique multilatérale.

La coopération technique multilatérale s'exerce, en liaison avec les organismes internationaux, par l'octroi de contributions financières, l'orientation et le contrôle d'activités diverses, la fourniture d'experts et l'accueil de boursiers.

La part réservée à l'Afrique dans les programmes de l'U.N. E. S. C. O. s'étant considérablement accrue, le besoin d'experts français, particulièrement qualifiés par leur connaissance de ce continent, a augmenté notablement.

Un nombre croissant de projets du Fonds spécial des Nations Unies sont partiellement ou totalement confiés à des bureaux d'étude français ou exécutés sous le patronage de grandes écoles techniques françaises. Ils s'articulent parfois avec les programmes bilatéraux français.

Du reste, un louable effort d'harmonisation des programmes bilatéraux entre eux et de ceux-ci avec les programmes multilatéraux a été entrepris au Quai d'Orsay.

Il permettra sans doute de conserver à notre coopération technique la faveur internationale dont elle jouit actuellement.

## CHAPITRE IV

### LES CHARGES INTERNATIONALES ET L'ACTION SOCIALE

Le chapitre 42-31, qui réunit *les contributions obligatoires de la France à des dépenses internationales*, demeure de très loin le plus richement doté de tout le budget des Affaires étrangères dont il atteint presque le quart avec ses 210.509.371 F. Sa majoration, par rapport à l'exercice précédent, était, dans les propositions gouvernementales, supérieure de plus de deux millions de francs à celle de la totalité des moyens des services, bien que 21.163.770 F aient été transférés au budget des Services du Premier Ministre pour les frais de fonctionnement du Conseil européen pour la recherche nucléaire. Ce transfert semblait amorcer une politique inverse de celle qui aboutit, l'année dernière, au regroupement des contributions internationales au sein du budget des Affaires étrangères. C'est pourquoi la Commission des Affaires étrangères de l'Assemblée Nationale a demandé et obtenu, au moment du vote du budget au Palais Bourbon, le retour des crédits du C. E. R. N. au Ministère des Affaires étrangères. Votre Commission des Finances accepte cette décision. Mais en déplorant ces opérations contradictoires, nous pensons que *les crédits devraient être affectés au ministère ayant techniquement vocation pour contrôler l'objet même de la dépense* : agriculture, transports (pour l'Eurocontrol, notamment), etc.

La plupart des ajustements proposés ont été déjà promulgués au titre des mesures acquises. Les Communautés européennes (30 millions), l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (1.496.537 francs) et l'Organisation mondiale de la santé (1.116.493 francs) en sont les principaux bénéficiaires.

Les mesures nouvelles s'analysent ainsi :

— 1.200.000 francs pour la participation française aux frais de fonctionnement du Centre international des hautes études agronomiques méditerranéennes, dont un institut fonctionne à Montpellier ;

— 5 millions de francs pour notre contribution au plan Mac Govern en faveur des pays sous-développés, qui, sous l'égide de divers organismes dépendant de l'O. N. U., s'intéresse essentiellement aux problèmes d'alimentation.

Les *contributions bénévoles* de la France (chapitre 42-32) représentent 26.470.386 francs, comportant 3.270.465 francs de mesures nouvelles. Plus du tiers de cette dotation est destiné à l'assistance technique des Nations Unies, un cinquième au fonds spécial des Nations Unies pour l'aide aux pays insuffisamment développés, un cinquième au fonds international de secours à l'enfance, un dixième au fonds des Nations Unies pour les secours aux réfugiés. Dix-sept autres attributaires se partagent le supplément, parmi lesquels le Centre international de l'enfance et le Comité intergouvernemental pour les migrations européennes dépassent le million de francs.

Les *subventions à divers organismes*, inscrites au chapitre 42-33, sont majorées de 45.000 francs en faveur de l'Institut atlantique (29.640 francs) du Comité international de la Croix Rouge (10.590 francs), du Conseil des communes de l'Europe (5.770 francs), l'Institut des relations du Pacifique libérant un crédit de 1.000 francs à la suite de sa dissolution.

Un crédit provisionnel de 5 millions de francs est demandé pour la *Commission internationale de surveillance et de contrôle du cessez-le-feu en Indochine*, ce qui porte à 7 millions de francs la dotation du chapitre 41-01. Les dépenses de cette Commission doivent être supportées par les quatre Etats de la péninsule indochinoise et les membres de la Conférence de Genève (Etats-Unis, Grande-Bretagne, France, U. R. S. S. et Chine). La France a fait l'avance des premiers fonds et s'est trouvée créditrice jusqu'en 1960. Elle était devenue débitrice de 800.000 livres sterling environ au 31 mars dernier, le solde réel étant encore inconnu à ce jour. La situation politique et militaire très confuse de nos anciens Etats d'Indochine nous conduit à douter de l'utilité de nos sacrifices financiers.

Par ailleurs, des *missions d'instruction françaises* sont envoyées auprès des *armées des Etats d'Indochine* et des stagiaires de ces pays sont instruits en France, le coût de l'ensemble étant évalué à 28.931.700 F, montant des services votés au chapitre 42-29. Celui-ci verra désormais son champ d'application élargi à un autre état étranger, une mesure nouvelle de 2.263.500 F étant affectée à notre *mission militaire de coopération technique au Maroc* pour l'Ecole de pilotage de Marrakech. La France s'est, en effet, engagée à financer 60 % des investissements pour l'installation de cette école, ainsi que les frais de fonction-

nement à concurrence de 50 % pendant les deux premières années et 25 % pendant les deux autres, le Ministère des Affaires étrangères ne prenant en charge que les dépenses de personnel.

L'*action sociale*, à laquelle est réservée la sixième partie du titre IV, est toujours très limitée. Au titre des mesures acquises déjà promulguées, les frais de rapatriement (chapitre 46-91) ont été augmentés de 200.000 F et l'assistance aux Français nécessaires à l'étranger (chapitre 46-92) de 30.000 F. Le Gouvernement nous demande 325.000 F de mesures nouvelles pour la subvention au Comité d'entraide aux Français rapatriés. Une économie de 440.000 F est par ailleurs réalisée sur l'assistance aux Français résidant au Maroc et en Tunisie (chapitre 46-93), comme conséquence de la diminution du nombre de nos compatriotes demeurés dans nos anciens protectorats.

## CHAPITRE V

### LES DEPENSES EN CAPITAL

Les crédits de paiement pour 1963 s'élèvent à 42.200.000 F dont 19.100.000 F pour les services votés déjà promulgués.

Les mesures nouvelles — 23.100.000 F — sont moins importantes que celles de l'exercice précédent (30.869.000 F), mais les autorisations de programme atteignent, avec 76.004.000 F, un niveau supérieur de près de 10 % à celui de 1962.

Compte tenu de l'état trop souvent précaire de notre patrimoine immobilier à l'étranger cet effort nous paraît beaucoup trop restreint.

#### I. — Les investissements exécutés par l'Etat.

##### 1° L'ÉQUIPEMENT CULTUREL ET SOCIAL

Le programme d'équipement culturel et social pour 1963 ne comporte que cinq opérations nouvelles :

— agrandissement du *lycée français de Londres* par aménagement des locaux existants et construction d'un nouvel immeuble ;

— édification à l'*Institut français de Londres* d'un étage supplémentaire destiné à abriter la bibliothèque ;

— agrandissement du *lycée Chateaubriand* à Rome ;

— acquisition de l'immeuble occupé par l'*Institut français d'Athènes* mis en vente par son propriétaire à la suite de l'expiration du bail ;

— construction d'un immeuble pour abriter les services culturels et l'*Alliance française* à Bangkok, sur un terrain que possède la France.

L'ensemble de ces investissements est évalué à 8.030.000 F dont un million à la charge du présent budget.

## 2° L'ÉQUIPEMENT ADMINISTRATIF

Notre équipement administratif sera complété par 49 opérations nouvelles pour lesquelles sont demandés 45.964.000 F d'autorisations de programme, justifiant 11.100.000 F de crédits de paiement sur l'exercice 1963.

Les travaux seront ainsi localisés :

— *Georgetown* : achat d'un immeuble pour la résidence et la chancellerie, conséquence inévitable de l'accession à l'indépendance de la Guyane britannique ;

— *Kigali* : achat d'un immeuble pour la résidence de la chancellerie que nous devons installer dans la capitale du nouvel Etat du Burundi ;

— *Islamabad* : achat d'un terrain pour l'ambassade de France dans la nouvelle capitale du Pakistan ;

— *Montevideo* : achat ou construction d'une résidence et d'une chancellerie, les locaux actuels étant devenus insuffisants ;

— *Aden* : achat de terrain et édification de locaux pour notre consulat dont les installations sont trop exigües et inconfortables ;

— *Düsseldorf* : construction d'une résidence et d'une chancellerie consulaire, sur un terrain appartenant à la France, pour remplacer le siège de notre consulat général endommagé au cours de la dernière guerre ;

— *Djakarta* : construction d'une résidence, d'une chancellerie et de logements, ce qui permettra enfin de régler une situation particulièrement précaire que nous dénonçons depuis plusieurs années ;

— *Varsovie* : construction de l'ambassade de France, déjà autorisée par le vote du budget de 1955, mais qui, faute d'avoir été réalisée, exige un ajustement de la dotation initialement accordée ;

— *New Delhi* : extension de notre chancellerie, afin de regrouper nos services, partiellement installés en location dans la ville ;

— *Paris* : construction d'une nouvelle chancellerie soviétique en contrepartie de la réinstallation de l'ambassade de France à Moscou,

— poursuite du plan d'équipement du service du chiffre,

— solde de l'acquisition du terrain du siège de l'O. T. A. N., installation du bureau régional de l'Organisation de l'aviation civile internationale, aide envisagée pour faciliter le lancement de l'opération,

· construction d'un garage dans les locaux du Palais d'Iéna, en remplacement de celui de la rue de Lille, désormais affecté au Ministère d'Etat chargé des Affaires algériennes :

— *Asie* : extension à ce continent du programme d'investissements pour le logement des agents diplomatiques et consulaires, que nous avons approuvé en 1961 et 1962 et qui a déjà permis d'améliorer sensiblement la situation matérielle et morale de nos diplomates en Afrique ;

— *Afrique d'expression française* : achats, constructions et aménagements immobiliers importants nécessités par la création d'ambassades et consulats dans les anciens Etats de la Communauté.

## II. — Les subventions d'investissement accordées par l'Etat.

Des autorisations de programme, d'un montant total de 4 millions de francs, dont 2 millions inscrits dès 1963 comme crédits de paiement, sont demandées pour l'assistance aux trois Etats d'Indochine. Elles se répartissent comme suit :

— aménagement du Mékong.....	750.000 F.
— assistance technique au Viet-Nam.....	1.250.000
— assistance technique au Cambodge.....	1.250.000
— assistance technique au Laos.....	750.000

Treize pays et de nombreux organismes des Nations Unies contribuent à la mise en valeur du bassin du Mékong. La France s'y est associée dès l'origine et nous pouvons escompter l'appel à des firmes françaises pour l'exécution de certains travaux.

Parallèlement, notre pays poursuit sa mission historique sur ces terres lointaines par l'extension de sa coopération à la mise en valeur et à la modernisation économique des trois nations. Les événements politiques et militaires ont interrompu la réalisation de nos programmes au Laos, mais la stabilisation récemment intervenue nous incite à envisager leur reprise.

L'aide extérieure sera, cette année encore, réservée aux programmes élargis de coopération technique avec le Maroc et la Tunisie. Les autorisations de programme demandées sont aussi importantes que l'année précédente : 15 millions de francs. Mais les investissements se répartissent d'une manière rigoureusement inverse : 12 millions pour le Maroc et 3 millions pour la Tunisie. Pour l'ensemble, les crédits de paiement à engager en 1963 se limiteront à 8 millions de francs.

Enfin, diverses participations de l'Etat à des œuvres culturelles exigeront 3.010.000 F d'autorisations de programme dont un million de francs à verser dès 1963 :

— construction pour l'hébergement des stagiaires étrangers de la coopération technique : deuxième et dernière subvention à l'Association des Foyers Internationaux pour assurer l'hébergement des boursiers et stagiaires étrangers dont nous avons souligné plus haut la nécessité urgente pour le développement fécond de notre coopération technique ;

— édification d'un immeuble pour l'Institut de France à Hambourg ;

— subvention pour la construction à Lima d'un immeuble de l'Alliance Française, organisme dont les activités culturelles sont irremplaçables ;

— achèvement du Lycée Franco-Péruvien de Lima, créé sur initiative privée française, dont le succès croissant est limité par l'insuffisance du financement ;

— édification du Centre culturel de Brasilia sur un terrain dont l'Etat brésilien a fait don à l'Alliance française ;

— reconstruction du Lycée Français de Téhéran, les lazaristes qui l'administrent ne pouvant y faire face avec leurs seules ressources ;

— acquittement de la dette contractée par la Mission laïque pour l'équipement du Lycée d'Addis-Abeba ;

— aménagement d'un Centre culturel à Guernesey, dans le cadre de l'église française Notre-Dame-du-Rosaire dont le Recteur s'efforce de ranimer l'influence française dans l'île.

## CONCLUSION

Le budget de 1962 nous était apparu, en raison de nombreuses modifications de structure, comme un point de départ vers une action élargie du Ministère des Affaires étrangères. C'est en fonction de cette perspective d'avenir que nous l'avions adopté.

Celui de 1963 ne répond que très imparfaitement à cette attente.

Une part importante des mesures nouvelles sollicitées pour le fonctionnement des services et les dépenses en capital ne sont que la rançon inéluctable de l'augmentation rapide du nombre des états indépendants dans lesquels nous devons assurer une représentation diplomatique.

Sans méconnaître l'effort louable réalisé en faveur de l'ensemble de nos personnels, nous devons attirer l'attention du Gouvernement sur *l'insuffisance indéniable des moyens matériels mis à la disposition de nos services extérieurs*. Ceux-ci souffrent de l'état d'infériorité dans lequel ils se trouvent trop souvent placés face à leurs collègues étrangers, en matière d'action locale, domaine qui demeure capital pour le rayonnement et l'influence politique aussi bien que culturelle d'une nation, malgré les changements apportés aux relations extérieures par les progrès fulgurants des communications.

Les *principales satisfactions* nous sont offertes par les *activités culturelles et techniques* qui ont permis à la France de reprendre cette œuvre civilisatrice qui fit sa gloire dans le passé. Mais de graves lacunes nous interdisent encore un optimisme sans mélange.

La fixité *incompréhensible* de la dotation du Fonds culturel impose à la presse et au livre français des limites d'exportation regrettables.

D'autre part, si l'accès à la vie internationale de plusieurs états francophones apporte un atout appréciable à la diffusion de notre langue et de notre civilisation, nous ne devons pas négliger le reste du monde. *Notre coopération culturelle et surtout technique est trop exclusivement axée sur nos anciens territoires coloniaux*. Sans

diminuer notre aide à ceux pour qui nous avons déjà consenti tant de sacrifices, il devient urgent de s'intéresser aux peuples plus éloignés de nous par les contingences géographiques et ethniques.

Sur tous les points de notre planète, des Français luttent pour faire connaître leur patrie : agents, professeurs ou techniciens dépendant du Ministère des Affaires étrangères, membres de l'Alliance française et autres organismes privés, religieux et laïcs, membres anonymes des colonies françaises. Nous reprochons au budget qui nous est soumis de ne pas leur apporter toute l'aide qui leur est nécessaire. Nous persistons à croire qu'ils sont plus utiles à notre pays que tous les organismes internationaux auxquels seront versées plus du quart des sommes inscrites au budget des Affaires étrangères.

En résumé, les propositions nouvelles qui nous sont soumises ont pour objectif essentiel de colmater quelques brèches trop béantes dans notre implantation extérieure.

Nous aurions souhaité y trouver aussi l'expression d'une politique de large expansion internationale.

Compte tenu cependant des éléments positifs que nous avons signalés au cours de notre examen, nous en recommanderons l'adoption.

## OBSERVATIONS FORMULEES PAR LA COMMISSION DES FINANCES

### *Relations culturelles :*

M. Julien Brunhes signale la place insuffisante faite aux conférences d'ordre scientifique et technique, une part trop importante des dotations étant réservée aux arts et aux lettres.

M. Jacques Descours-Desacres, a noté des observations identiques dans les comptes rendus de l'Académie des Sciences.

### *Coopération culturelle et technique :*

M. le président Alex Roubert constate la dispersion des crédits ouverts à différents ministères : Affaires étrangères, Finances et Affaires économiques, Coopération, Affaires algériennes. Il juge souhaitable de définir une idée directrice et de les réunir dans un même budget.

M. Julien Brunhes s'inquiète également de cette situation, qui crée une émulation entre les différentes administrations provoquant notamment en matière d'investissements (logements et bureaux), des gaspillages et des doubles emplois.

### *Organismes internationaux :*

M. Julien Brunhes estime anormal l'inscription des crédits d'Eurocontrol au budget des Affaires étrangères, alors qu'il s'agit d'un organisme purement technique qui devrait logiquement relever des services de l'aviation civile.

La Commission des Finances accepte, d'autre part, le retour au budget des Affaires étrangères du crédit de 21.163.770 F représentant la part de la France dans le financement du Centre européen pour la recherche nucléaire, cet organisme ayant toujours été financièrement rattaché au Ministère des Affaires étrangères depuis sa création en 1953.

*Subvention à divers organismes.*

La Commission des Finances a décidé de supprimer la réduction de 70.000 F opérée au titre IV par l'Assemblée Nationale. Cette dotation était initialement destinée au Comité français du Mouvement européen.

En rétablissant ce crédit votre Commission demande cependant qu'il ne soit pas versé à un seul organisme, mais équitablement réparti entre les divers mouvements européens.

\*  
\* \*

Sous le bénéfice de ces observations, votre Commission des Finances vous propose d'adopter les mesures nouvelles demandées pour le budget des Affaires étrangères et modifiées par l'amendement ci-dessous, dans les chiffres suivants :

Titre III : — 16.840.313 F ;

Titre IV : + 106.569.157 (chiffre comportant la majoration de 70.000 F proposée par amendement) ;

Titre V : autorisations de programme : 53.994.000 F ; crédits de paiement : + 12.100.000 F ;

Titre VI : autorisations de programme : 22.010.000 F ; crédits de paiement : + 11.000.000 F.

## AMENDEMENT PRESENTÉ PAR LA COMMISSION

### *Article 13.*

#### ÉTAT B.

#### **Affaires étrangères.**

Titre IV. — Mesures nouvelles..... 106.499.157 F.

**Amendement :** Supprimer la réduction de 70.000 F opérée par l'Assemblée Nationale.